

Des décisions qui ont heurté nombre de membres des associations :

- Demande aux sections sportives d'augmenter les tarifs pour limiter le nombre d'adhérents,
- Fermeture du gymnase aux associations pendant les vacances scolaires (à moins de donner les jours et heures exactes d'occupation),
- Modification du planning d'occupation des salles en cours d'année,
- Location de la salle du Gâtinais aux heures des séances de gymnastique,
- Demande à la section du badminton le paiement du retraçage des lignes alors que le gymnase appartient à la commune,
- Refus de la demande de 500 € supplémentaires de subvention pour l'ASCB,
- Entretien : jusqu'au 10/5, le robinet d'eau est fermé et l'herbe du terrain derrière le gymnase, toujours pas tondu,
- Traversée du stade pour se rendre aux terrains de tennis entretenue aléatoirement, tandis que M. le Maire refuse l'aménagement d'une allée,
- Réquisition inopinée de la grande salle, aux créneaux du badminton, par la mairie.

Les enregistrements des Conseils municipaux sont disponibles sur <https://sites.google.com/view/bouray-autrement/enregistrements-des-cm>



La circulation dans Bouray

La municipalité a dépensé 20 000 € pour une étude sur la sécurité et le trafic routier à Bouray. Qu'en est-il ?

Des panneaux de signalisation « zone scolaire » et de limitation de vitesse à 30 km/h ont été installés sur la RD 99. Or récemment il y a eu un accident sur cette route, près du feu : un homme alcoolisé est arrivé trop vite dans la chicane, a tapé la bordure, éclaté un

M. le Maire ne veut rien entendre !

1°) M. le Maire n'a rien voulu entendre du plan « **5000 terrains de sport** » qui donnait la possibilité d'obtenir 80% de subventions pour certains investissements sportifs - voir notre dernier tract : <https://sites.google.com/view/bouray-autrement/accueil>



2°) Il n'a rien voulu entendre non plus de la nécessité de **sauvegarder les commerces de notre centre-ville**. Pire, « Bouray Infos » nous informe que des commerçants ambulants en restauration rapide seront sur place pour la fête de la musique : M. le Maire préfère ce type de commerces (qui ne payent même pas leur emplacement) à nos commerces qui participent au cadre de vie de notre commune et payent taxes et impôts.

Le groupe BOURAY AUTREMENT : **Robert Longeon ; Tiphaine Chauvet ; Patrick Bretin ;** Alexandra Evin ; Yannick Daniel ; Adriano Morgado Ferreira ; Corinne Samson ; Olivier Tournay ; Arlette Longeon ; Jean Moussy ; Delphine Peynichoux ; Sébastien Ciceri ; Maryse Machado ; Xavier Lafon ; Schérazade Nemiri ; Françoise Dhon ; Jérémy Bonnin ; Patricia Sokourow ; Sébastien Bresler

Courriel : bourayautrement@free.fr

Tel : 06.75.21.31.70

Vous pouvez nous retrouver sur <https://www.facebook.com/groups/528552394464636>



Où va l'argent des Bouraysiens ?

Après bientôt 3 ans de mandat du nouveau maire, quels services ont été rendus aux habitants, quels investissements pour ceux qui vivent et payent leurs impôts à Bouray ? Malheureusement peu de choses pour un village qui a pourtant reçu la qualification d'un village où il fait bon vivre !

Les enfants n'ont même pas une aire de jeux à proximité des écoles, alors que le terrain où deux moutons paissent la moitié de l'année aurait pu satisfaire tant d'enfants et de parents !

Des salles de sport auraient pu être créées en complément du gymnase sur les terrains qui appartiennent à notre commune !

Le presbytère et son environnement au cœur du village aurait pu accueillir des commerces ou des infrastructures (salles de réunion, maison médicale, maison des seniors ou des jeunes, etc.)

Aucune réalisation, aucun projet pour nous, Bouraysiens.

Projet de balade en bord de Juine

La création d'une promenade en bord de Juine, reliant le lavoir de la rue Damalouise au parc de la Tourbière, a commencé dans les années 80 : quand une parcelle était vendue, la mairie préemptait cinq mètres de berge (dix mètres, aujourd'hui).

C'est en principe une bonne idée, à condition d'avoir pensé à son entretien, sinon les herbes folles et les broussailles l'envahiront rapidement. Il faut aussi se prévenir d'autres risques : nuisances diverses pour les riverains, vandalisme sur les équipements, etc. Sans oublier que, sans élagage régulier, il y a danger de chute de branches et d'arbres. Les conséquences d'un entretien aléatoire, comme au parc de la Tourbière, devraient nous instruire.

Un projet doit être envisagé sous tous les angles : étude, acquisition, protection, entretien sur la durée.

pneu, heurté l'abri bus et fini sa course dans la clôture d'un riverain.

M. le Maire se félicitait dans le dernier « Bouray Infos » d'avoir sécurisé la traversée de la route de la salle polyvalente. Bien, mais heureusement que personne n'attendait un bus au moment de cet accident... Preuve qu'il faut penser la sécurité globalement et non par mesurette.

Le bulletin de « Bouray Autrement »

N°4 – Juin 2023



Éditorial

En dépit du refus de la majorité de rechercher un consensus pour chaque vote important, nous resterons fidèles à l'approche d'une opposition responsable :

- Être une force de proposition - cf. notre bulletin n°2 : <https://sites.google.com/view/bouray-autrement/accueil>,
- Ne pas faire d'obstruction : nous continuerons à soutenir par nos votes ce que nous croyons utile à notre commune,
- Présenter aux Bouraysiens un point de vue et des informations différents de ce qu'ils peuvent lire dans les publications communales.



Nous pouvons être critiques sur les idées, regretter certaines décisions, certaines attitudes, dénoncer une gestion au jour le jour, l'inertie devant des urgences, mais nous mettons un point d'honneur à rester respectueux des personnes. Quand nous disons « M. le Maire », c'est à la fonction* que nous nous adressons, non à la personne qui l'incarne... Ne nous privons pas non plus d'être parfois un peu taquins : la politique serait tellement ennuyeuse si nous n'y mettions pas un peu d'humour !

Nous sommes des élus d'opposition et notre responsabilité est de remplir ce rôle le mieux possible ; nous ne limiterons pas nos critiques tant que nous les penserons fondées et nécessaires.

Et si nous avons plus souvent matière à critiquer qu'à soutenir, à qui la faute ?

Robert Longeon

(* cf. « Les Deux Corps du roi » d'Ernst Kantorowicz.

Le gymnase enfin sécurisé : remercions les enseignants !

Lorsque dans « Bouray Infos », M. le Maire met en avant les travaux du gymnase pour montrer l'attention qu'il porte aux Bouraysiens, il oublie toutefois que les enseignants lui ont un peu forcé la main en refusant d'emmener les enfants au gymnase tant que la sécurité n'y serait pas assurée. On peut les remercier de cette sage décision quand on songe rétrospectivement aux possibles conséquences de la chute d'une dalle gorgée d'eau, comme celle qui a eu lieu pendant les vacances de la Toussaint, démontrant ainsi la réalité du danger que M. le Maire ne voulait pas voir.

M. le Maire est content de lui !

M. le Maire est satisfait de sa gestion municipale et il n'hésite pas à le faire savoir sur tous les supports de communication qu'il a à sa disposition : « Bouray Infos », « BrefInfos », « Facebook », « Twitter ». Que ce soit sur les écoles, les finances municipales, la circulation routière, l'urbanisme, le soutien aux associations, la défense de nos commerces ou la vision de l'avenir de notre commune : son avis est toujours le meilleur !

Vous n'êtes pas d'accord ? C'est que vous n'avez pas bien compris... A moins que vous ne soyez du genre « ennemi maléfisant » ?

M. le Maire a manifesté cette posture dès le début de son mandat, dédaignant la main que lui tendaient, dans un esprit constructif, les élus de « Bouray Autrement ».

Qu'importe puisque M. le Maire est content de lui !

Il ne comprend pas les préoccupations des Bouraysiens et ce manque d'empathie manifeste n'a d'autre effet que d'entraîner une vague de protestations sans précédent :

- Création d'un collectif citoyen, indépendant des élus, dénonçant la gestion municipale tant sur la forme que sur le fond.
- Pétition pour demander la sécurisation de la circulation dans notre commune.
- Échanges houleux dans certaines commissions, particulièrement dans celle sur la circulation.
- Création d'un cahier de doléances des associations.
- Réunion publique du 7 octobre reflétant un climat d'inquiétude et d'incompréhension concernant certaines décisions.
- Enseignantes de l'école élémentaire décidant de ne plus utiliser le gymnase tant que le plafond ne serait pas sécurisé.
- Demande de la ligue de fermer le club de tennis en cas non rénovation des courts.

A chaque fois, c'est sous la pression que M. le Maire a accédé à ces demandes.

Mais M. le Maire est content de lui !

A propos de la gestion des finances municipales

Dans le « *BrefInfos* » distribué fin avril, M. le Maire se félicite de la transparence et de la rigueur de sa gestion du budget communal. Il aurait pu ajouter « et de la grande compétence » dont il fait preuve, cela aurait fait « bonne mesure » ! Reprenons chacun de ces qualificatifs et jugeons-les à l'aune de quelques exemples, ce qui vaut mieux que de longues explications.

Transparence, vraiment ?

Prenons le cas récent du vote, au dernier conseil municipal, de 96 840 € pour ériger une passerelle sur le cheminement en bord de Juine.

- Nous apprenons l'existence de ce projet quelques jours seulement avant sa soumission au conseil municipal (*la transparence avait-elle du retard ?*)
- M. le Maire choisit de retenir le plus cher des trois devis qui lui ont été soumis pour ces travaux.
- L'opposition demande par écrit à consulter les autres devis afin de voter en connaissance de cause au prochain conseil municipal.
- Réponse de M. le Maire : « *En vertu de l'article 3 du règlement intérieur, nous avons un délai d'un mois pour vous répondre* » (ce qui est faux : l'article 3 du règlement intérieur ne s'applique qu'aux documents ne concernant pas les délibérations en cours, les autres doivent être évidemment fournis aux conseillers avant les votes).

Nous avons donc dû voter sans avoir pu consulter les autres devis. Comme dit l'adage « quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup », sinon pourquoi nous les refuser ? *C'est ce qu'on appelle « l'opacité dans la transparence » !*

Rigueur, vraiment ?

Premier exemple : M. le Maire nous explique que, s'il veut créer des logements au presbytère (devis estimatif de 1,5 M€... avant les travaux), c'est pour « *générer des ressources supplémentaires pour la commune sous forme de loyers* ». D'accord, mais :

1. La rigueur de M. le Maire est tellement rigoureuse, qu'il ne voit que la colonne des ressources. Or, dans un bilan prévisionnel, il y a deux colonnes : celle des ressources constituées par les loyers et celle des dépenses (remboursement des emprunts, frais de personnel pour la gestion des loyers et l'entretien du bien, assurances, impôts et énergie, dépréciation de l'actif, remise en état des logements après chaque location, etc.). Où est ce bilan prévisionnel qui permet à M. le Maire de dire que ces logements vont rapporter à la commune des ressources, alors qu'il ne sait même pas combien de logements la commune va louer (dans le projet réactualisé, il y a un bâtiment de moins) et quel sera le montant des loyers ?
2. Est-ce la vocation d'une petite commune comme la nôtre de faire de l'investissement locatif, puis de se transformer en gestionnaire de biens immobiliers ? Saura-t-elle le faire correctement, d'ailleurs ?

3. N'y a-t-il pas d'investissements plus utiles pour les Bouraysiens ?

Deuxième exemple : Prenons la gestion des dépenses de la célébration du centenaire de Bouray (mais on aurait pu prendre n'importe quel autre événement). Un fonctionnement normal aurait été d'élaborer un budget prévisionnel, de le présenter au conseil municipal qui aurait pu l'amender et qui l'aurait voté ; et en cas de dépenses imprévues, présenter un budget rectificatif. Voilà ce qu'aurait été « *la transparence et la rigueur* ». Cette démarche permet en outre de prioriser les dépenses et de fixer un cadre.

Au lieu de cela, il n'y a pas eu de budget prévisionnel, les dépenses ont été enregistrées comptablement au fil de l'eau, sans cadre ni limites.

Combien a coûté finalement cette célébration ? Les élus d'opposition n'ont aucun moyen de le savoir. Le coût final étant perdu dans les « charges à caractère général » qui se montent à 337 324,56 €. En cherchant dans le « grand livre », rubrique par rubrique, on peut faire une estimation de ce coût autour de 20 000€... Mais n'a-t-on rien oublié ?

Compétence ou amateurisme ?

Dans un tract distribué en mai, des habitants se présentant comme « Collectif pour Bouray » analysent les indicateurs de gestion budgétaire de notre commune fournis par le site « www.decomptes-publics.fr ». Ces habitants font remarquer une dégradation année après année de ceux-ci, la dette par habitant étant le seul à rester « vert » (c'est-à-dire faible). La plupart des autres passent à l'orange et même au rouge pour le budget 2021, le dernier analysé... qui est aussi le premier de cette mandature.

Le site remarque que « *la dette de Bouray-Sur-Juine a augmenté de 110,59% sur les 3 dernières années, là où la dette de la moyenne de la strate a diminué de 5,69%* »... ce qui aurait mérité une explication.

M. le Maire se félicite que la dette par habitant soit plus faible de 35% et les annuités de 33% pour les communes de sa strate (en décembre 2021, après 1 an de mandat) ; et de conclure de « *signes factuels d'une gestion sérieuse de la municipalité* ».

Une bonne compréhension de la gestion budgétaire, commence par ne pas confondre les deux indicateurs "dette/capacité de remboursement" et "dette/habitant". Le premier alerte sur le surendettement tandis que le second signifie que la commune investit peu.

(Suite page 3)

(Suite de la page 2)

Explication : Toute dette n'est pas mauvaise en soi quand elle permet de faire des investissements qui seront subventionnés à 80% (si le maire sait se débrouiller) : **investir est le moyen pour récupérer les subventions** ! Il faut évidemment de ne pas tomber dans le surendettement (lorsque la dette dépasse les capacités budgétaires) et il faut aussi que l'investissement soit utile.

L'indicateur "dette/habitant" est une mesure des investissements, et donc des subventions qui les accompagnent ; quand cet indicateur est faible, cela signifie qu'il y a eu peu d'investissement (et donc peu de subventions) ; quand il est élevé, c'est que la commune a beaucoup investi (dans la mesure de ses moyens) et a reçu beaucoup de subventions (cf. encadré ci-contre).

M. le Maire a donc tort de se féliciter de la faiblesse de son indicateur d'endettement par habitant à Bouray. Celle-ci signifie qu'il a peu investi et qu'en conséquence, il a reçu moins de subventions que la moyenne de sa strate. C'était d'ailleurs la conclusion de l'expertise comptable menée en 2020.

Non à l'écologie punitive !

L'écologie est une éthique et une discipline individuelle. Elle ne s'apprend pas à coup de règle sur les doigts, ni à coup de taxes incitatives, mais par l'éducation.

La taxe incitative pour l'enlèvement des ordures n'est qu'une manière déguisée d'augmenter la fiscalité et, par dessus le marché, de nous culpabiliser, alors que c'est le mode de commercialisation et de production qui génère le suremballage et qui produit la grande masse des déchets.

« *Ils n'ont qu'à consommer moins, ils produiront moins de déchets !* » nous dit-on. « *C'est la fin de l'abondance* » renchérit M. le Maire dans son édito de « *BourayInfo* ».

La logique du tri est le recyclage. Or, on apprend qu'il n'y en a pas, que les ordures ménagères sont enfouies tandis que les autres sont brûlées, sans souci pour la pollution. Où est la vraie écologie dans tout cela ?

Les habitants des quelques communes limitrophes qui ont mis en place cette taxe incitative peuvent en témoigner et déclare unanimement leur insatisfaction !

C'est sur les filières commerciales, qui doivent réduire les emballages des produits mis en vente, qu'il faut agir. Mais il est tellement plus facile de s'attaquer aux citoyens de base, qui devront payer toujours plus pour encore moins de service.

Le CCAS et la tentation clientéliste

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) a pour mission de lutter contre l'exclusion et de favoriser l'intégration sociale. Il est le principal interlocuteur des personnes en difficulté et joue un rôle clé dans la coordination des services de solidarité et de soutien.

Il est géré par un conseil d'administration composé de membres élus par le conseil municipal d'une part et, d'autre part, de membres nommés par le maire, celui-ci le président. Le CCAS a le statut de personne morale de droit public et peut agir en son nom propre. Il dispose d'un budget séparé de celui

Prenons deux exemples extrêmes pour comprendre l'indicateur "dette/habitant" :

1°) Une commune qui n'investit pas, et donc ne s'endette pas, aura un indicateur "dette/habitant" égal à 0. Ce sera le meilleur de sa strate... Comme pour Bouray ! Mais cette commune n'a rien fait et n'a obtenu aucune subvention.

2°) Une petite commune, qui investit au maximum de ses possibilités (sans se surendetter) pour améliorer le cadre de vie des habitants, aura cet indicateur élevé... mais elle aura perçu beaucoup de subventions (ses nouvelles infrastructures auront été financées en partie grâce à celles-ci).

Dans laquelle de ces communes le maire peut-il se flatter de « signes factuels d'une gestion sérieuse » ?

Évolution du taux de la TEOM*

	2021	2022	2023
Taux	13,61%	14,33%	15,20%

(Cette taxe s'ajoute à la taxe foncière)

Part communale de la taxe foncière

2020	2021 Augmentation du taux de prélèvement de 11%	2023 Augmentation de la base fiscale de 7,1%
717 710 €	796 898 €	906 498 €

Soit une pression fiscale communale de +26% en 3 ans !

L'augmentation de la base (sur laquelle s'applique le taux de prélèvement) est une décision gouvernementale, mais M. le Maire s'est opposé à notre proposition de baisser le taux de prélèvement pour compenser cette augmentation.

A cette pression fiscale communale, s'ajoute celle communautaire votée par M. le Maire : taux de la TEOM (cf. ci-dessus) et de la CCEJR (qui passe de 1% à 6% !) ; ces deux taux s'appliquant à une base fiscale elle-même en hausse de 7,1%.

Ceci dément les engagements de M. le Maire de s'opposer à toute augmentation des impôts.

(*) Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

de la commune. Ce fonctionnement a pour but de prévenir le clientélisme tel qu'il se pratiquait du temps « des bureaux d'aides sociales » qui étaient directement rattachés aux services municipaux. A Bouray, en refusant que le conseil d'administration joue son rôle de gestion du CCAS (il n'est convoqué que pour voter le budget, choisir les colis et organiser la galette pour les seniors), le maire revient à l'ancienne pratique clientéliste des « bureaux d'aides sociales ».

Le seul élu d'opposition du conseil d'administration a décidé de suspendre sa participation pour ne pas cautionner cette dérive du CCAS.